



PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

- **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

- Un questionnaire d'entrée – voir annexe 1 -
- Une évaluation en voiture (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.
- **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un premier permis de conduire de la catégorie B ou A2.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

- Une attestation sur l'honneur – voir annexe 2 - pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » :
Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
- Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)

- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.cer-suresnes.com>

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE TRANSITION PROFESSIONNELLE

DATE :			REEMPLIE PAR :		
Origine du contact (provenance) : Appel ☐ Sur place ☐ Mail ☐ Autre ☐					
☐ PROSPECT			☐ CLIENT		
ÉTAT CIVIL					
NOM :		PRÉNOM :		AGE :	
Tél fixe :		Portable :			
Email :@.....					
Adresse :					
DONNÉES ENTREPRISE					
Raison sociale :			Contact :		
Tél :		Email :@.....			
Adresse :					
Nombre de salariés à former : Précisions :					
SITUATION FACE À L'EMPLOI					
BESOIN EN FORMATION EXPRIMÉ					
DATE EN FORMATION SOUHAITÉE : DU / / AU / /					
MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES					
PRÉREQUIS :					
PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :					
CLASSÉ SANS SUITE : OUI NON					

ANNEXE 2



Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie D	
☐	A1	☐	B	☐	C	☐	D
☐	A2	☐	B1	☐	C1	☐	D1
☐	B96	☐	C1E	☐	D1E	☐	BE
☐	B78					☐	CE
						☐	DE

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ☐ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- ☐ Autre (préciser) :

Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? :
.....

- ☐ J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- ☐ Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.
Préciser laquelle ou lesquelles :

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- ☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :
.....

Je soussigné M/ Mme
domicilié(e) à
.....

- ☐ Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée cidessus et que mes déclarations sont sincères.

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

ALe.....

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2